

MAIRIE DE ARLEUF

58430 ARLEUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 08 MARS 2007

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10

Date de la convocation

23/02/2007

Date d'affichage

12/03/2007

Objet de la délibération

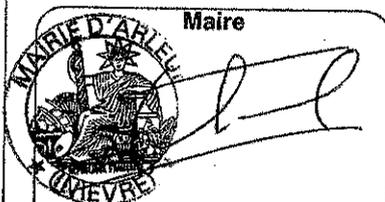
Création d'une Forêt pédagogique

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture

le

et publication ou notification

du 12/03/2007



Monsieur GAUTRAIN

Signature et cachet

L'an deux mille SEPT

et le huit mars à vingt heures,

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de GAUTRAIN Maxime

Présents : Mme PELUX, FOUGERAT, BOLLOT, BONGARD

Mrs BLANDIN, MATHIEU, MONTAGNE, PAUCHARD, MERMET

Absents : Mmes PARMENTIER, MARTINS, BLANDIN

Mrs MARCHAND, DOUSSOT

Secrétaire(s) de séance : MONTAGNE

Mr Sylvain MATHIEU agissant en qualité de délégué de l'association forestiers du monde délégation Nièvre et Morvan, expose au Conseil Municipal le projet de création d'une forêt pédagogique biodiverse au profit des écoliers de la commune d'Arleuf.

Une création forestière pédagogique biodiverse consiste, dans le temps scolaire, à la conception avec des écoliers et leur enseignant d'une véritable forêt sur une surface d'environ 1 hectare. Une telle forêt expérimentale vise à répondre à l'ensemble des enjeux forestiers contemporains de lutte contre l'accroissement d'origine anthropique de l'effet de serre, de présentation de la biodiversité, de production de bois et d'accueil du public notamment en matière d'éducation à l'environnement. Les objectifs assignés à cette expérimentation sont tous de même importance et ce en vue de satisfaire conjointement l'ensemble des attentes de la société civile.

La parcelle nouvellement acquise par la commune d'Arleuf au lieudit "champ marlole" section G 272 est affectée à ce projet de création forestière pédagogique

MAIRIE DE ARLEUF

58430 ARLEUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

Republique Française

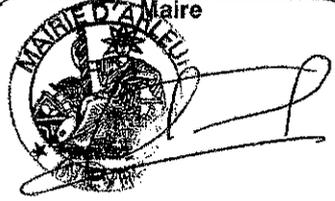
biodiverses:

Forestiers du Monde - Nievre et Morvan, riche des expériences menées par Forestiers du Monde - Côte d'Or sur les communes de Pasques (année scol 2003 - 2004), Ouges (année scol 2004 - 2005) et Premeaux - Prissey (année scol 2005 - 2006) apporte aux écoliers son appui technico-pédagogique pour cette première création forestière pédagogique biodiverse dans le département de la Nievre au sein du Parc Naturel Régional du Morvan. Forestiers du Monde met à disposition de l'école et de la commune d'Arleuf l'exposition "l'effet de serre et la contribution des forêts à sa limitation" ainsi que le guide pédagogique "bâtir la forêt". Forestiers du Monde s'engage en outre à prodiguer à la commune d'Arleuf tout conseil pour la conduite de cette expérimentation et la réussite du projet.

Forestiers du Monde - France apporte pour la présente création nivernaise la somme de 1520 euros provenant d'un partenariat signé le 22 décembre 2005 avec Electricité de France, délégation Bourgogne Forestiers du Monde - France s'est engagé à affecter l'intégralité de ce montant à une création forestière pédagogique biodiverse.

Le projet pédagogique de la commune d'Arleuf est sélectionné pour bénéficier de ce financement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve ce projet et souhaite une ouverture de cette forêt à tout public piéton.


Mairie d'Arleuf
Monsieur GAUTRAIN
Signature et cachet

SOUS PREFECTURE DE CHATELAIN
Reçu
14 MAR. 2007
Application de l'article
de la loi n°82 213 du 2 Mars 1982